

Pape, et d'avoir provoqué le clergé ainsi que tous les catholiques du duché à désobéir aux lois bismarckiennes. Les prétendues preuves sur lesquelles se basait l'accusation étaient, entre autres, divers écrits et notamment des admonestations envoyées à des prêtres qui paraissaient vouloir plier sous le terrorisme prussien. L'accusé ne voulut point se défendre, ni même répondre aux interrogations du tribunal, dont il n'avait la compétence ; et quoiqu'il n'y eût contre lui absolument aucune preuve positive, il ne manqua pas d'être condamné. Les écrits adressés à quelques prêtres étaient signés de la lettre R ; ce fut, aux yeux du tribunal, une preuve plus que suffisante de culpabilité.

Tout le public catholique présent à l'audience ne put s'empêcher de verser des larmes, en entendant la lecture des conseils onctueux et paternels donnés par le représentant mystérieux du Vicaire du Christ aux âmes ébranlées par la persécution. Après cette lecture, le procureur royal, l'organe du césarisme appuyé sur le matérialisme de notre siècle, dont l'Allemagne est le foyer, énuméra toutes les réformes soi-disant libérales accomplies en Prusse depuis 70 ans, puis il ajouta :

“ Il était réservé au clergé catholique romain de donner au monde le spectacle d'un acharnement inouï dans la résistance aux lois de l'Etat, dans la désobéissance à l'autorité du gouvernement ; spectacle comme on n'en a jamais vu de pareil et qu'on ne verra bien certainement plus. Mais qu'il me soit permis de plonger un peu le regard dans l'avenir. Il ne faut pas être prophète pour annoncer avec toute certitude que l'heure de Sedan sonnera pour la hiérarchie catholique romaine en Prusse. Dans trente ans au plus, toutes les paroisses restées catholiques n'auront plus de prêtres, et leurs églises seront fermées, car les jeunes ecclésiastiques qui ne voudront pas se soumettre aux lois de l'Etat, ne seront plus admis à l'exercice du sacerdoce, et les anciens seront morts ou seront chassés de leurs paroisses ; ils mèneront une vie errante.”

Voilà donc une prophétie nouvelle : dans trente ans, il n'y aura plus de Catholicisme, ni même de Christianisme en Prusse. Mais, appuyé sur la foi et l'histoire des âges de persécution, les catholiques savent que l'empire prusso-allemand aura vécu, avant que cette prophétie ait son accomplis-

sement ; et c'est en vain que Bismark aura dit : “ Eh bien ! je parviendrai à mater le clergé.” Non, non, le tyrannique chancelier de Guillaume aurait beau recourir aux tortures des Néron et des Domitien, il ne pourra mater le clergé catholique : celui-ci luttera courageusement, non avec le fer et le feu, mais avec les armes dont se servira l'Agneau de l'Apocalypse pour combattre les séides de la bête : il a la foi et une foi inébranlable, et avec elle il vaincra.

Il serait trop long d'enregistrer tous les faits douloureux de la persécution que la religion subit en Suisse, et surtout dans le Canton de Genève ; toutes les paroisses catholiques de ce canton, qui ont appartenu autrefois à la France et à la Savoie et auxquelles l'Europe avait garanti une entière liberté religieuse par les traités de 1815, ont vu tour à tour leurs églises profanées, le droit de propriété violé chez elles dans tous les édifices consacrés au culte, et leurs pasteurs insultés, condamnés à l'amende, emprisonnés ou exilés. Dans le mois d'Octobre, un M. Comte, secrétaire du département de la justice et de l'intérieur de la république de Genève, et exécuteur des hautes œuvres de Carteret, partait chaque matin dans une voiture aux frais du canton, escorté de gendarmes, d'officiers de police et de serruriers, pour visiter les églises des diverses paroisses et en faire l'inventaire. Les trouvant ordinairement fermées, il commençait par demander les clefs au curé ; puis, sur le refus énergique de celui-ci, et malgré les protestations et les huées de la population indignée, il faisait briser les portes et accomplissait son œuvre, et cela au nom de la liberté, mais de la liberté telle que l'entendaient les révolutionnaires de 1793.

Un fait qui s'est accompli le 8 du mois dernier, achève de faire voir jusqu'où est poussée l'intolérance des libéraux de Suisse. M. l'abbé Bernard, curé de Fessevillers, dans le Doubs, s'était rendu dans une autre paroisse privée de son curé, pour y remplir quelques fonctions du ministère sacerdotal ; après avoir confessé, baptisé et visité quelques malades, le tout dans le plus grand secret, il commença le Saint-Sacrifice. En ce moment arrivèrent deux gendarmes qui le forcèrent d'interrompre la messe à l'offertoire, et l'amènèrent avec eux à Porrentruy ; là ils l'enfermèrent dans la prison du district, où il demeura huit heures a-